Effets tératogènes des herbicides à base de glyphosate : divergence des décisions des autorités de réglementation par rapport aux preuves scientifiques

M Antoniou, MEM Habib, CV Howard, RC Jennings, C Leifert, RO Nodari, CJ Robinson et J Fagan

Extrait :

La publication d’une étude en 2010, démontrant qu’une formulation d’herbicide à base de glyphosate et le glyphosate seul entraînaient des malformations chez l’embryon de *Xenopus laevis* et de poulets à travers la perturbation de la voie de signalisation de l’acide rétinoïque, a généré une controverse scientifique et réglementaire. Le débat se concentrait sur les effets de la production et de la consommation de soja génétiquement modifié Roudup Ready®, qui est conçu pour tolérer des applications d’herbicide à base de glyphosate. L’étude, ainsi que d’autre indiquant des effets tératogènes et reproductifs issus d’une exposition à l’herbicide à base de glyphosate, a été rejetée par le Bureau fédéral allemand pour la protection des consommateurs et la sécurité des aliments, BVL, ainsi que dans des documents commandités par l’industrie. Ces rejets s’appuyaient partiellement sur des études commanditées par l’industrie non publiées à des fins de réglementation, qui, il a été allégué, démontraient que le glyphosate n’est pas une toxine tératogène ou reproductive.

Toutefois, l’examen du projet de rapport d’évaluation des autorités allemandes sur les études dans l’industrie, qui sous-tend l’autorisation du glyphosate par l’UE, a révélé d’autres éléments de preuves sur la tératogénicité du glyphosate. Beaucoup des malformations observées étaient du type défini dans les documents scientifiques comme étant associées à une tératogénèse acide rétinoïque. Néanmoins, les autorités allemandes et de l’UE ont minimisé ces résultats dans leur évaluation et ont défini un niveau acceptable de consommation quotidienne potentiellement dangereux en ce qui concerne le glyphosate. Ce document examine les preuves de tératogénicité et de toxicité reproductive des herbicides à base de glyphosate et conclut qu’une nouvelle évaluation transparente des risques doit être menée. La nouvelle évaluation des risques doit tenir compte de toutes les données sur la toxicité du glyphosate et de ses formulations commerciales, y compris les données générées par des scientifiques indépendants et publiées dans des documents scientifiques évalués par les pairs, ainsi que les études commanditées par l’industrie.